



**Maison de la Chasse
Aillevillers et Lyaumont**

COMMUNIQUE DE L'ACCA AILLEVILLERS ET LYAUMONT (ACCA)

A la demande de nombreux usagers de la nature et de la forêt en particulier : promeneurs, cyclistes, cavaliers, chercheurs de champignons... l'ACCA vous précise l'organisation de la chasse sur son territoire.

Avant tout, il est à noter que 1 500 ha de forêts sur la commune (forêts du Bas et Grand Poiremont, bois de la Caraude, bois des Landres et De Buyer au Pâquis, bois de Magnoncourt et de Saint Loup au Lyaumont, bois de Fleurey au Rogney) ont une organisation indépendante de la nôtre. Nous sommes conscients que ces noms et ces lieux ne sont pas connus de tous.

Concernant notre territoire :

- **la chasse individuelle** aux oiseaux est autorisée **tous les jours** ;
- **la chasse en battue** se pratique les **samedis après-midi, les dimanches et jours fériés et à partir du 26 octobre les samedis matin.**

Ces battues se déroulent en général dans les grands massifs communaux : Pâquis, Rogney et Lyaumont. Elles sont signalées sur les routes par des panneaux et sur les entrées des chemins par des pancartes.

Un tableau d'affichage a été installé sur la porte de la Maison de la Chasse. Le lieu sera indiqué le plus tôt possible. En effet, l'ACCA ne peut prévoir l'endroit qu'au dernier moment en fonction de l'effectif de chasseurs présents le jour de la battue.

L'ACCA est à votre disposition pour vous renseigner. Vous pouvez aussi consulter l'arrêté préfectoral en mairie.

Christian Collot, président



Panneau en bord de routes



Pancarte à l'entrée des chemins



**Tableau d'affichage indiquant
le lieu de la battue**